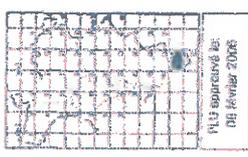


Voir feuille 52

Voir feuille 55

projet de règlement

COMMUNE
DE MALSANGE



WU approuvé le:
08 février 2008

LEGÈNDE

NP	Nécessairement Privé
UZ	Urbanisation
UES	Urbanisation Extensive
NES	Nécessairement Étendu
D155	Voie communale
La Boétie	Parcelle cadastrale
Landes du Frome	Parcelle cadastrale

REMARQUES

1. Les zones d'urbanisme sont définies par le règlement.

2. Les zones d'urbanisme sont définies par le règlement.

3. Les zones d'urbanisme sont définies par le règlement.

4. Les zones d'urbanisme sont définies par le règlement.

5. Les zones d'urbanisme sont définies par le règlement.

6. Les zones d'urbanisme sont définies par le règlement.

7. Les zones d'urbanisme sont définies par le règlement.

8. Les zones d'urbanisme sont définies par le règlement.

9. Les zones d'urbanisme sont définies par le règlement.

10. Les zones d'urbanisme sont définies par le règlement.

Mantilles n°1
approuvée le
10 Avril 2008



Constat de la visite terrain du 02/10/2014 concernant la qualité des boisements touchés par le projet de modification du virage Porsche du SMC 24 H.

Visite terrain réalisée par un technicien du Bureau Aménagements fonciers et Plantations de la Direction de l'Agriculture, de l'aménagement et de l'environnement du Conseil général.

Les boisements en question, sont représentés par une haie naturelle située en accompagnement et en contrebas du circuit des 24 heures, au niveau du virage Porsche.

Cette haie est composée de saules, de peupliers, d'aulnes et de chênes. Ces derniers semblent être les arbres les plus vieux de la haie, avec un âge estimé à 30-40 ans maxi. Ils sont issus de semis naturels, comme tout le reste du peuplement et n'ont jamais été taillés. Il n'y a donc pas de cavités apparentes sur ces arbres, ni d'indice de présence d'espèces protégées, sur ou à proximité des troncs.

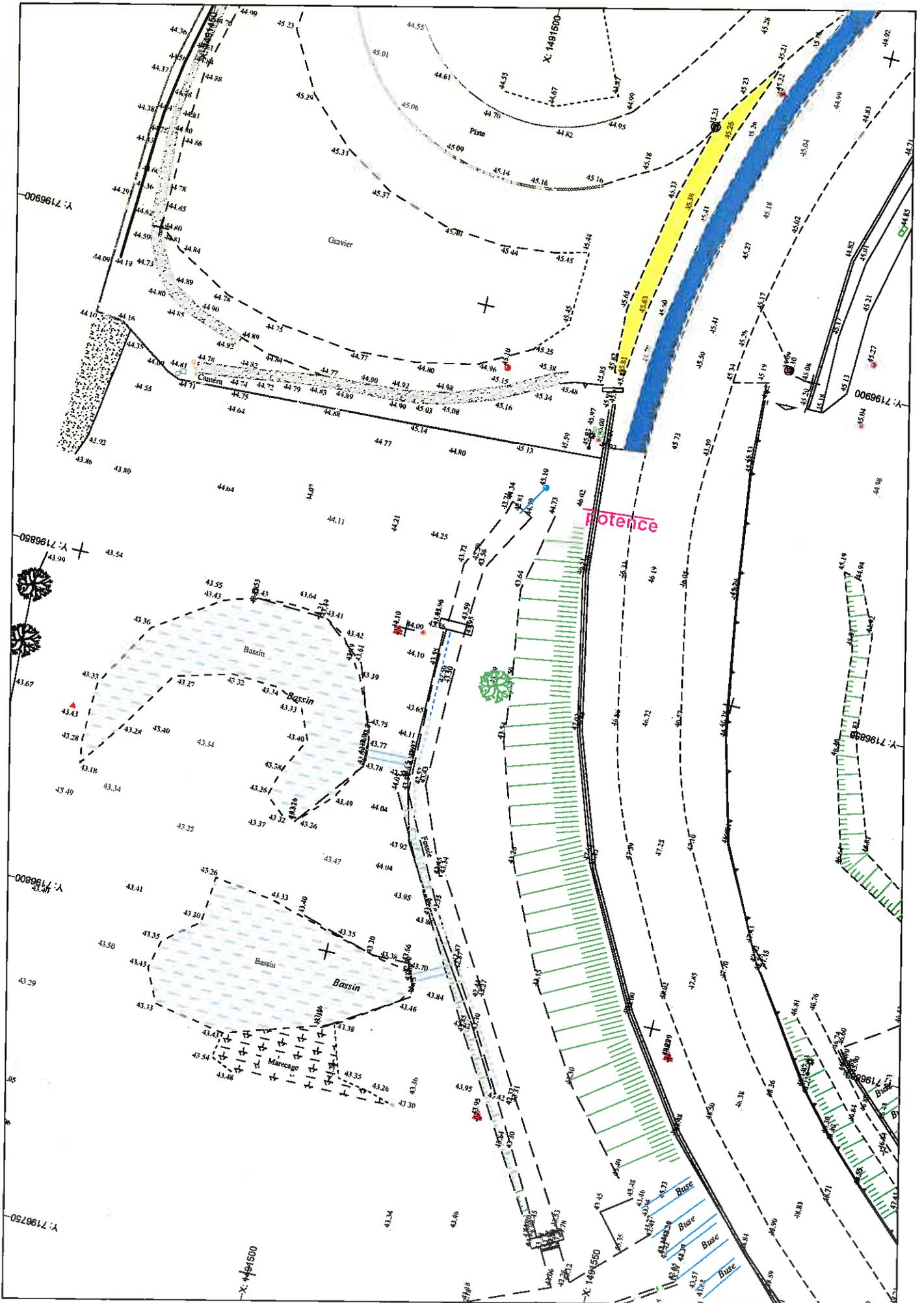
Pour les autres essences :

- Les peupliers sont les plus hauts individus, mais n'apportent aucun intérêt paysager particulier.
- Les aulnes sont, pour la plupart, dépérissant, certains sont déjà morts et tombés au sol.
- Les saules commencent à coloniser l'ensemble de la haie.

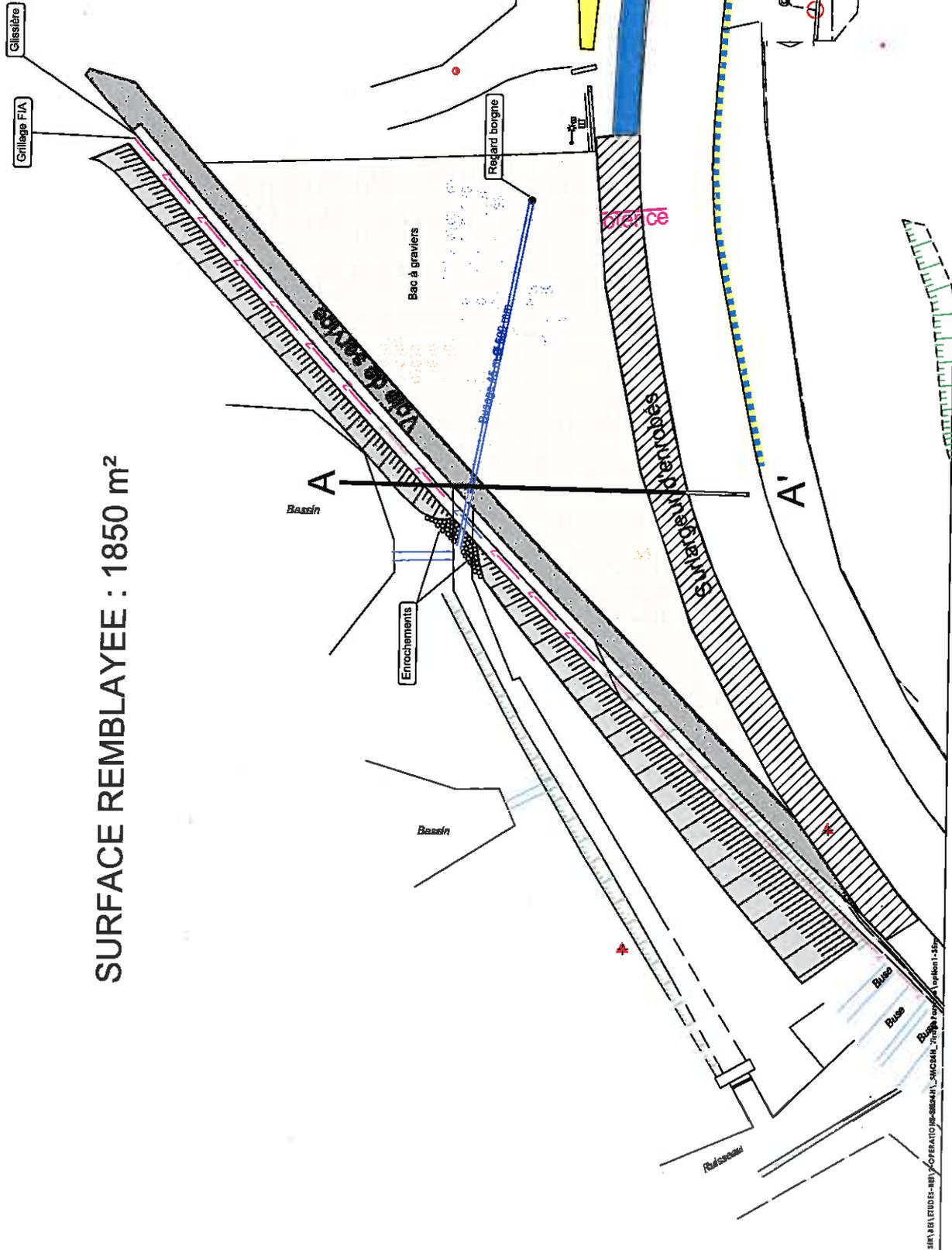
Pour conclure, mis à part les qualités générales que peut avoir une haie, celle-ci n'apporte aucun intérêt particulier à être conservée, au regard de la protection d'espèces protégées et du maintien d'un impact paysager de qualité.

Afin de limiter, les bouleversements sur l'avifaune et la présence potentielle d'amphibiens (présence de deux bassins à proximité), il est préconisé de procéder à son abattage en fin d'hiver, soit du 15 février au 15 mars.

En compensation, il pourrait être replanté une haie champêtre le long du fossé existant, côté bassins.



SURFACE REMBLAYEE : 1850 m²



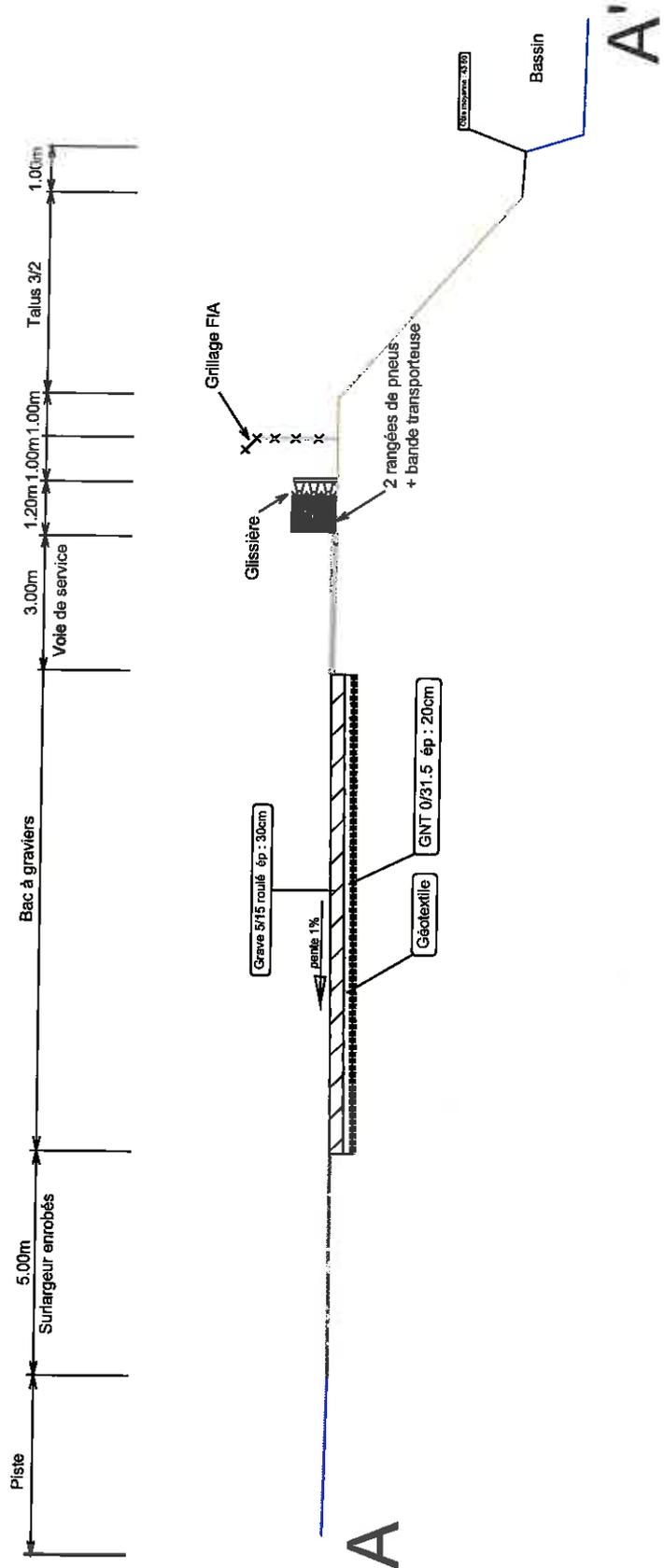
CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS - Création d'un bac à graviers

Commune de Le Mans		Modification glissière et grillage FIA	
Date	Echelle	Technicien	Quadratureur
14/10/2014	1/1500		Vincent MONIER
D.G.A. Infrastructures - Direction des routes - S.M.O.			



P:\SARTE\BILLETUDES-IBBY\OPERATION\24HEURES\24HEURES_SARTE\mises\topo\topo\1-25p

COUPE DE PRINCIPE AA'



S:\SIR\BEN\ETUDES-BE\12-OPERATIONS-SM24H\SMC24H_ViragePorsche\option1-35m

CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS - Création d'un bac à graviers

Commune de Le Mans		Coupe de Principe	
Date	Echelle	Dessinateur	
14/10/2014	1/150	Technicien	
D.G.A. Infrastructures - Direction des routes - S.M.O.			